



Séance du Conseil communal du 26 juin 2017

## **Désinfection des archives communales**

Une infestation de moisissures d'envergure moyenne à forte a été constatée au sous-sol et au premier étage du local des archives communales, situé au Château, suite à la panne du système de déshumidification durant une quinzaine de jours.

Début mai 2017, un atelier spécialisé a été mandaté en urgence pour évaluer l'ampleur de l'infestation et les mesures urgentes à prendre. Il en ressort que :

- 150 boîtes en carton ont été fortement dégradées par les moisissures. Elles doivent être remplacées ;
- 50 cartables anciens contenant des documents manuscrits doivent également être traités de même que
- 152 registres manuscrits en parchemin.

Les travaux de désinfection consistent à aspirer les spores et la poussière au moyen d'aspirateurs équipés de filtres pour les particules fines HEPA tant sur les boîtes et documents que sur les étagères. La phase suivante consiste à déplacer le matériel contaminé pour un second nettoyage au moyen d'éponges spéciales, de transférer les documents dans de nouvelles boîtes d'archivage puis de réintégrer les archives dans les rayons. Un nettoyage général du local a également été entrepris.

La Protection civile vaudoise, région Lavaux, qui dispose d'une section spécialisée « Protection des biens culturels » a immédiatement mis sur pieds du personnel durant une dizaine de jours. La propagation des moisissures étant très rapide, il n'a pas été possible d'attendre le résultat des cultures de moisissures pour déterminer le degré de nocivité (3 semaines de culture), raison pour laquelle les intervenants ont été équipés d'un matériel complet de protection (combinaison, gants, masque). La Municipalité tient à remercier le Commandant de la Protection civile et son personnel pour leur réactivité et le travail effectué dans des conditions pénibles de protection.

Un suivi des mesures a été instauré et le système de déshumidification sera complété par un système d'alarme en cas de dysfonctionnement.

Les frais découlant de ces mesures urgentes feront l'objet d'un crédit supplémentaire en fin d'année.

LA MUNICIPALITE